



Refus de rembourser des dégâts matériels

Par **chrispiks**, le **13/01/2016** à **13:13**

Bonjour,rnrnSuite à une plainte pour violences physiques de la part de mon ex copain le 6 décembre 2015 et dégâts matériels sur mon véhicule (enfoncement de l'aile gauche suite à un violent coup de pied, selon ses dires il rembourserait les dégâts de la voiture ce mois ci (propos par SMS et en face à face), ce weekend encore il me certifiait qu'il payerait les frais, suite à cela, j'ai décidé de retirer la plainte par rapport à sa promesse de remboursement et par rapport au fait qu'il reconnaît très moyennement ses violences physiques, je n'ai pas souhaité maintenir la plainte pour ne pas me retrouver en face de quelqu'un qui ment et banalise, l'impact psychologique étant déjà assez important.rnHier, mardi 12 janvier 2016, après m'être rendue chez un garagiste, j'ai informé l'intéressé du montant des réparations soit 1800 euros environ, celui a fini par me répondre qu'il ne payerait rien, et qu'il veut couper les ponts. Depuis, aucune réponse aux quelques SMS que j'ai pu envoyer quant au remboursement promis...rnQuels sont les différents recours? Puis-je de nouveau porter plainte pour la dégradation de mon véhicule? quelles sont les conséquences étant donné que lundi j'ai envoyé au TGI un courrier pour retirer ma plainte? rnMerci des réponses que vous pourrez m'apporter.